Ami du Clergé du 29 mai 1930

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour les réunions mensuelles des Mères chrétiennes. — X. La franchise, 305.
Pour la fête de la Pentecôte. — Le Saint-Esprit et les apôtres, 309.
Cours de prônes sur le Décalogue. — XL. Réparation des injustices, 310.
Cinq minutes d'Evangile. — XXXI. *Trinité :* Le baptême, 312.
La prédication des choses qui nous entourent. — 37. Les morts d'aujourd'hui, 313. — 38. La poussière, 314. — 39. La porte, 315.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — V. Troisième interrogatoire, 316. — VI. Quatrième interrogatoire, 318.
Plan de sermon pour la fête de la Trinité. — La Trinité dans la vie chrétienne, 320.

POUR LES RÉUNIONS MENSUELLES DES MÈRES CHRÉTIENNES

X

LA FRANCHISE

Introduction. — La beauté et l'importance de la franchise.

Première Partie. — Théorie générale : importance de la franchise au point de vue religieux et social. Les différentes formes de mensonge, en paroles et en actes. Leur gravité diverse : le parjure, le mensonge pernicieux, officieux et joyeux, l'hypocrisie. Veiller toujours sur sa loyauté.

Deuxième Partie. — La franchise à l'égard de Dieu : combien il est naïf de chercher à le tromper ; comment, toutefois, on tente de le faire en s'abusant soi-même : les détours et les subterfuges dans l'examen de conscience. La franchise envers soi-même : difficulté de l'acquérir, les motifs de déviation ; le scrupule : comment on s'en guérit et on se fait une âme droite.

Troisième Partie. — La franchise envers le prochain : elle est toujours obligatoire, mais elle comporte la prudence ; elle comporte aussi la discrétion : gravité de certaines indiscrétions qui peuvent nuire à autrui ou le scandaliser. La franchise est un juste milieu, il faut s'y tenir malgré les difficultés quotidiennes.

Conclusion. — Ayons l'héroïsme de garder nos âmes toujours loyales et droites.

Mesdames,

Tant de mauvaises plaisanteries ont couru, du côté masculin, sur la franchise des femmes qu'on serait tenté de se demander s'il est de bon goût d'aborder, une fois de plus, devant vous ce sujet quelque peu difficile. Hâtons-nous de nous rassurer, en nous répétant, après La Fontaine, que « beaucoup d'hommes sont femmes sur ce point, » comme sur pas mal d'autres d'ailleurs.

La franchise est une belle vertu, d'autant plus belle peut-être qu'elle est plus rare. Mais précisément parce qu'elle est rare, elle mérite d'être examinée, non seulement pour sa splendeur intrinsèque, mais surtout dans un but pratique, afin de la mieux faire fleurir en nous. Sous prétexte qu'elle n'est directement imposée par aucune nécessité supérieure, nous négligeons trop la franchise, ou tout au moins nous la restreignons à l'indispensable. Combien nous serions plus fiers et plus dignes si nous en faisions la règle de nos paroles, la loi de nos moindres actions !

I

Dire ce que l'on pense et se montrer tel que l'on est, voilà ce qu'est la franchise. Et cette attitude est exigée par Dieu autant que par la société qui nous environne. Dieu, en effet, est la Vérité éternelle, immuable, la Vérité vivante qui nous a façonnés à sa ressemblance et qui tient à ce que nous ne déformions pas en nous-mêmes l'image divine qu'il y a placée, le reflet de sa Véracité absolue. Nous devons conformer notre vie à la loi que nous avons reçue du Maître ; or ce code qui ne sera jamais prescrit contient formellement l'interdiction du mensonge. Voilà pourquoi le Seigneur ne peut pas approuver les manquements à la droiture, les violations de nos promesses, les fautes contre la loyauté.

Les hommes, eux non plus, ne tolèrent pas qu'on se fasse surprendre en flagrant délit de mensonge. Par une contradiction étrange, — mais si profondément humaine, hélas ! — ils se permettent facilement de déroger à la vérité quand cela facilite leurs affaires, sert leurs intérêts, leurs caprices ou leur orgueil. Mais qu'un de leurs frères se laisse aller à une faiblesse semblable, aussitôt une clameur s'élève contre lui : l'homme déloyal, le simple menteur sont honnis, méprisés, dégradés.

Il est sans doute odieux de faire ce qu'on ne veut pas voir faire par les autres ; mais il est très juste que le monde flétrisse le manque de franchise. L'univers, en effet, ne vit que de confiance; si l'on ne peut plus compter sur la sincérité d'autrui, sur la fidélité aux engagements pris, la société s'écroule aussitôt ; pis que cela : elle se transforme en un immense repaire de bandits où il n'y a plus d'autre droit que celui de la violence, de l'hypocrisie, de la trahison. La société est donc, au premier chef, intéressée à maintenir au moins un certain niveau de droiture et d'honneur.

Les manquements à la sincérité sont multiples et de multiples formes. Nous sommes trop portés à ne considérer comme mensonge que le mensonge verbal par lequel, explicitement, quelqu'un parle contre sa pensée avec l'intention de tromper son prochain. C'est peut-être le plus fréquent; c'est souvent, aussi, le plus facile. Mais il existe bien d'autres mensonges, par actions, par omissions même, qui tendent à induire les autres en erreur par des ruses illégitimes, par des manœuvres déloyales ; tout cela, aussi, est interdit. Peu importe que vous égariez quelqu'un à l'aide d'une affirmation fausse ou à l'aide d'une machi-

nation perfide qui vous permettra de passer à ses yeux pour ce que vous n'êtes pas, de capter sa confiance que vous ne méritez pas. Le mensonge en actes est aussi réellement que l'autre une offense à l'égard du bon Dieu en même temps qu'une faute contre l'honneur.

Dans cet ordre de péchés, comme toujours, il y a toute une série de nuances qui modifient la gravité de ceux que l'on peut commettre. Le crime le plus énorme de mensonge, c'est le parjure qui consiste à prendre Dieu à témoin de sa sincérité tandis qu'on ose en faire le complice muet de sa honte en se couvrant de son autorité pour porter un faux témoignage. Ici ce n'est plus seulement la vérité qui est lésée, c'est la majesté du ciel que l'on outrage. Un attentat de cette sorte ne saurait rester impuni.

Les péchés ordinaires contre la franchise, tout en restant sans doute moins graves, ont cependant une importance qui peut facilement devenir considérable. Il en est ainsi dans l'hypothèse du mensonge pernicieux, que l'on commet expressément dans le but de nuire à quelqu'un et qui constitue un péché mortel. Moins grave, puisque faute vénielle, le péché du mensonge officieux, auquel on se livre simplement pour se tirer tant bien que mal d'une situation embarrassante, pour se flatter, se faire valoir, ou pour tout autre motif de ce genre. Quant à ce qu'on nomme le mensonge joyeux, ce n'est plus, à proprement parler, un péché puisque, si l'on dit des choses irréelles, on n'a nullement l'intention d'égarer le jugement de ses auditeurs. C'est une simple plaisanterie, qui n'est pas toujours très spirituelle, mais qui n'est pas coupable non plus.

Le manque de franchise, en lui-même, peut donc se trouver plus ou moins grave; ce qui augmente souvent la responsabilité du menteur, c'est qu'il n'a commis cette première faute que pour faciliter l'exécution d'une autre faute préméditée. Combien de fois, par exemple, la loyauté n'est-elle pas violée dans le dessein de se procurer quelque bénéfice illicite ! Qui pourra dire à combien de mensonges donnent lieu chaque jour les tractations commerciales ou les relations d'affaires ?

Ici, comme partout, « l'abîme appelle l'abîme, » suivant l'expression juste et redoutable de l'Ecriture. Le mensonge est fait en vue d'un vol ; le vol, pour se dissimuler, entraîne à un autre mensonge, à toute une série de mensonges. Les actes délictueux se multiplient, s'accumulent ; le vice devient une habitude contre laquelle, à la longue, on ne sait presque plus réagir.

Qu'arrive-t-il alors ? Si l'on est découvert, on est perdu, déshonoré, avili. Si l'on a été assez habile — ou assez heureux — pour garder une dignité apparente, pour continuer à faire figure d'honnête homme, le résultat est pire encore. Le contraste perpétuel entre la réalité secrète et l'apparence est un mensonge d'attitude qui se renouvelle à chaque instant, qui imprègne si bien de fausseté l'âme désormais pervertie qu'elle ne peut plus, malgré ses efforts, se débarrasser de cette tunique de Nessus qui la brûle d'une honte secrète, arracher ce masque collé à son front. On est devenu pire qu'un menteur, on est devenu un hypocrite ; on ment non plus seulement par ses lèvres, mais par ses mouvements, par ses soupirs, par ses gestes, par son silence et son immobilité même. L'hypocrisie est la chose la plus odieuse parmi tant de choses odieuses. Or celui qui s'accoutume à mentir risque de se laisser entraîner à la longue jusqu'à cet aboutissement vil et fatal.

Il importe donc souverainement de veiller avec un soin constant sur la loyauté de son âme. La franchise est une fleur sublime, mais qui se flétrit au plus léger souffle. Par une attention perpétuelle, par une fermeté à toute épreuve, un chrétien doit garder à son âme cette clarté céleste et limpide, cette droiture rayonnante, cette virginité de l'esprit qui forment la vertu chrétienne de la sincérité.

II

La franchise primordiale à observer est celle qui *concerne Dieu*. Il y a, certes, une naïveté considérable à s'imaginer qu'on puisse faire illusion à l'auteur de toutes choses, qui, de son regard clairvoyant, pénètre les intentions les plus confuses et les plus obscures pensées. Et, cependant, quelques-uns s'évertuent à cette entreprise impossible. Ils affectent une régularité de vie, une piété fervente qui, dans le fond de leur esprit, sont destinées à plaire à Dieu, à lui faire oublier leurs méfaits et leurs vices. C'est inconséquent, c'est illogique ; cela se rencontre pourtant quelquefois.

Mais il est une autre sorte d'insincérité religieuse, plus redoutable parce que plus subtile, à laquelle vous êtes, Mesdames, peut-être plus exposées que d'autres, précisément par le fait que vous êtes plus pieuses. Cette déloyauté consiste à essayer de tromper Dieu en cherchant d'abord à se tromper soi-même. Vous aimez le Seigneur de toute votre âme ; quand il vous arrive de vous abandonner à une faiblesse, vous le regrettez du fond du cœur parce que vous ne pouvez supporter l'idée d'avoir déplu au bon Maître. Sentiments magnifiques, certes. Mais de là à vouloir se persuader, en dépit de l'évidence même, qu'on n'est pas coupable parce qu'on ne voudrait pas l'avoir été, il n'y a guère plus d'un pas.

En scrutant les replis de sa conscience, en revivant par le souvenir les moindres détails de l'acte que l'on déplore, on travestit peu à peu ses intentions primitives, on se trouve des motifs d'excuse auxquels, de prime abord, on n'avait pas songé. On arrive parfois à s'innocenter, à force d'argumentations fallacieuses ; on a perdu de vue la réalité vraie et l'on oublie tout simplement que le bon Dieu, lui, ne se laisse pas prendre à nos arguties et à nos chicanes.

Une âme pieuse est aussi tentée, de temps à autre, de s'exagérer ses propres mérites et de les enfler légèrement pour s'en faire gloire devant le

Seigneur. Elle dira facilement, par exemple, dans ses oraisons du soir : « Mon Dieu, j'ai supporté aujourd'hui telle épreuve, j'ai souffert pour vous telle humiliation. » Que de fois le Juge souverain serait en droit de lui répondre : « Oui, mon enfant, matériellement tu as rencontré des contrariétés et des épreuves. Mais comment les as-tu supportées ? Péniblement, aigrement peut-être. Ton premier mouvement, auquel tu t'es trop longuement livrée, a été de rejeter la croix que ma Providence voulait placer sur ton épaule. C'était humain, excusable souvent. Mais tu as laissé passer l'occasion de gagner un réel mérite par une acceptation résignée et sainte. Ne viens donc pas maintenant me dire que tu t'es conduite aussi parfaitement que tu voudrais toi-même le croire. »

Au fond de toutes ces erreurs à demi inconscientes, il y a sans doute un sentiment d'amour divin ; mais n'y a-t-il pas aussi un peu d'orgueil, un peu et même, quelquefois, beaucoup de dépit ? Lorsque, en présence du Seigneur, nous examinons notre conscience, faisons-le nettement, loyalement, sans détour et sans subterfuges. Si nous voulons être sincères devant Dieu, notre franchise doit se doubler d'une pure simplicité.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, notre franchise à l'égard du souverain Maître doit se baser sur la franchise *envers nous-mêmes*. C'est moins facile à réaliser qu'on ne le pense. L'âme humaine était primitivement droite, mais le péché originel l'a déviée comme il a faussé toutes choses ici-bas et nos fautes individuelles n'ont fait qu'aggraver cette perversion.

Bien des circonstances extérieures contribuent, d'ailleurs, à égarer notre jugement. On agit maintes fois sous le coup d'une impression, d'une impulsion, d'un désir violent. Quelquefois le problème qui est posé devant nous était en lui-même si compliqué, si complexe, que nous ne sommes pas parvenus à en démêler tous les éléments et par suite nous ne discernons pas les motifs réels et profonds qui nous ont poussés à un acte.

Nous n'éviterons pas toujours l'erreur. Mais pour la raréfier autant que possible, il faut que nous nous donnions à nous-mêmes une éducation de franchise, des habitudes d'intime loyauté. Efforçons-nous d'être clairvoyants lorsque nous cherchons à pénétrer dans les replis secrets de notre cœur. Ne nous laissons jamais duper par des prétextes ou des apparences qui peuvent tromper notre voisinage, mais dont nous savons bien, au fond, qu'ils ne sont pas exacts et sérieux.

Et surtout gardons-nous du scrupule qui brouillerait si bien nos façons de penser que bientôt nous n'arriverions plus à rien discerner dans notre conscience, ni à distinguer le bien du mal. Le scrupule est une maladie, certes, et il faut plaindre les pauvres âmes qui en sont si terriblement torturées. Mais quand il s'agit de le guérir, on ne doit jamais perdre de vue que, dans la plupart des cas, il fut provoqué — inconsciemment, je le veux bien — par la faute de celui-là même qui en souffre. Il provient souvent d'un esprit d'orgueil et d'obstination. Pourquoi le scrupuleux revient-il sans cesse sur les jugements rendus par son directeur, sur les conseils qui lui furent donnés ? Parce que, sans d'ailleurs s'en rendre compte, il estime sa manière de voir supérieure à celle des personnes qui ont autorité sur lui et qu'il s'entête à maintenir son point de vue. Il manque de sincérité envers lui-même. Mais que la franchise rentre dans son âme, à force d'humilité et de soumission, et il sera bientôt guéri.

On prétend que l'âme féminine est souvent moins nette, plus ondoyante que celle des hommes. Cela proviendrait probablement de ce qu'elle est plus fine, plus délicate, plus subtile même que la nôtre. Mais — si par hasard le fait est exact — ce n'est nullement une raison pour se complaire dans l'imprécision et l'incertitude où sombrent tant de bonnes volontés. C'est une raison, tout au contraire, pour réagir plus fortement contre une tendance dont vous connaissez maintenant tout le danger. Au prix d'un effort de chaque jour, on peut et on doit arriver à conquérir toute la droiture — j'allais dire toute la rigidité — qui plairont aux regards du Seigneur et qui nous vaudront à nous-mêmes une des plus douces récompenses qu'on puisse imaginer : notre propre estime à nos propres yeux.

III

Etre franc envers Dieu et envers soi-même ne dispense nullement d'observer la même attitude *à l'égard de son prochain*. Le prochain dont nous sommes, en principe, indépendants, le prochain qui a peu de droits sur nous, possède le droit à la vérité, et c'est Dieu même que nous offensons lorsque nous cherchons à tromper autrui. Ce principe est universel et ne souffre pas d'exceptions. Nous en avons dit tout à l'heure la cause : si la confiance disparaissait du monde, le monde, à son tour, n'aurait plus qu'à disparaître, et il n'y a pas de confiance sans loyauté.

Mais le fait qu'il n'est jamais permis de mentir n'a pas comme conséquence logique qu'on doive dire toute vérité à tout le monde. Si nos lèvres ne doivent s'ouvrir que pour laisser passer des mots exacts, il nous est, la plupart du temps, loisible de les tenir fermées. Sauf les rares hypothèses où il est obligatoire de parler, comme lorsqu'il s'agit de confesser sa foi, de rendre témoignage en justice, de sauver l'honneur d'une personne injustement calomniée, nous pouvons, de façon générale, garder le silence. Notre mutisme n'a rien de déloyal ; tout au contraire, il est provoqué par le sentiment d'une vertu dont tout le monde parle et que bien peu pratiquent : la prudence que le Christ même nous a, un jour, recommandée. Il est bien évident, n'est-ce pas ? que vous n'iriez pas faire à des personnes hostiles les mêmes confidences que vous vous permettez avec vos plus intimes amis ; il est bien évident aussi que votre réserve ne sera en rien coupable, puisqu'elle n'a

rien d'opposé à la franchise la plus rigoureuse, puisqu'elle ne tend pas à tromper le prochain.

Ce que nous pouvons dire ou devons taire devant telle ou telle catégorie de personnes doit nous être révélé par notre conscience, notre tact, notre sentiment des convenances. En règle générale d'abord, la franchise cesserait d'être louable pour devenir vraiment mauvaise si, par notre faute et sans excuses graves, elle aboutissait à nuire au prochain. Il y a, en effet, des cas où l'inutile révélation de faits réels, mais déshonorants, constitue un véritable péché. Voici par exemple un pauvre homme qui, à la suite d'aventures pénibles, a dû s'expatrier pour pouvoir gagner la vie de sa famille. Le hasard a voulu que vous pénétriez le secret de tels antécédents qui vont, s'il sont connus, le déconsidérer à nouveau dans le pays où il s'est réfugié. Avez-vous, sous couleur de franchise, le droit de ruiner son avenir, de le rejeter dans l'infamie par une médisance monstrueuse ? Non, cent fois non.

Que de fois on fait pis encore ! Que de fois on se laisse entraîner par le plaisir fou du bavardage, sans plus songer à se demander si ce que l'on dit à la légère ne peut pas souiller à jamais une âme jeune et vierge qui vous écoute ! Méfiez-vous, mères chrétiennes, des oreilles de vos enfants : elles sont toujours dressées autour de vous ; c'est à vous de ne jamais leur laisser entendre, quand vous parlez en leur présence, des mots que ces petits ne doivent pas connaître, et que, hélas ! ils apprendront toujours trop tôt.

La discrétion s'impose toujours. Elle est particulièrement obligatoire lorsqu'il s'agit d'un secret que vous connaissez. Si vous avez surpris, involontairement ou par malice, un secret, vous en êtes dépositaire comme vous le seriez d'un portefeuille trouvé par vous sur la grande route. Il ne vous appartient à aucun titre ; vous ne pouvez pas en disposer, vous ne pouvez pas le divulguer. Et si ce secret vous a été dit par celui à qui il appartenait, la situation devient plus grave encore. Quelqu'un a eu confiance en vous, il vous a jugée assez favorablement pour vous livrer ce que tout le monde doit ignorer autour de vous. Allez-vous trahir son amitié ; allez-vous vous déshonorer vous-même en vous révélant inférieure à l'estime que l'on a de vous ? Il se peut encore que ce soit une nécessité pressante qui ait contraint une personne à vous mettre au courant de ses affaires : abuser d'une telle situation serait extrêmement odieux.

Toujours sérieuse en elle-même, l'indiscrétion peut devenir redoutable à cause de ses conséquences. Trop de familles ont été ruinées, trop de réputations compromises, trop de foyers divisés et détruits parce qu'une parole a été prononcée qui jamais n'aurait dû l'être. Il importe de noter, d'ailleurs, que l'auteur de tant de désastres se trouve alors tenu, en conscience, de réparer le préjudice qui a été causé par son fait. Vous voyez que cela peut mener très loin.

La franchise, comme l'ensemble des vertus morales, réside dans un juste milieu. La pousser à l'excès vous ferait tomber dans un défaut qui lui serait absolument contraire. Dans vos relations avec le prochain, il faut donc veiller constamment à ne jamais rien dire de faux, ni à ne jamais rien dire de trop. Ce n'est pas commode, nous le savons bien. On se trouve, plus d'une fois, dans des situations difficiles, on est engagé dans une conversation périlleuse ; plus souvent, par malheur, on parle pour le plaisir de parler, sans réfléchir ; on dépasse, sans même s'en apercevoir d'abord, l'expression précise de sa pensée : l'Esprit-Saint lui-même nous a appris que peu de choses sont plus difficiles que de savoir refréner sa langue.

La vanité, l'orgueil, le désir de briller, de paraître spirituel, nous entraîne de temps en temps à d'autres fautes contre la vérité. Les occasions sont de chaque jour, de chaque minute. Il est bien difficile de vivre avec les hommes sans sortir des bornes de la circonspection et de la sincérité. On ne peut pas, d'un autre côté, pour remédier à cet inconvénient, se cloîtrer solitairement au fond de sa chambre, ne voir personne, ne plus dire un mot. Mais ce que l'on peut, par exemple, et ce à quoi on doit réussir, avec un peu de vigilance, avec un peu de bonne volonté, c'est se contrôler soi-même, c'est mesurer ses expressions, c'est juger préalablement ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. Le sang-froid, le tact, le bon sens nous éviteront beaucoup de péchés, pourvu que nous contractions l'habitude de ne jamais les perdre de vue et de suivre toujours leurs inspirations.

* *

Ne vous est-il jamais arrivé, dans vos heures de ferveur ou d'enthousiasme, de soupirer après les occasions qui vous permettraient de vous élever au-dessus de vous-mêmes, de manifester votre héroïsme, de déployer les forces ardentes de votre âme, d'accomplir de grandes choses pour Dieu ? Très noble inspiration sans doute, mais peu fréquemment réalisable. Eh bien ! voici que se présente un moyen de vous montrer généreuses, dévouées, dominatrices de vous-mêmes. Si vous savez rester sans péché au milieu de toutes les causeries mondaines, vous aurez fait, croyez-le bien, quelque chose de magnifique, et qui comptera pour votre paradis. A côté et parfois audessus de l'héroïsme à fanfares et à panaches, il y a un autre héroïsme secret, ignoré de ce monde, mais éclatant devant le bon Dieu. C'est à celui-là que vous devez prétendre, et il comporte la franchise. Déployez donc tout votre courage, toute votre persévérance aussi, à demeurer loyales et droites, et vous aurez bien mérité du Seigneur. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE LA PENTECOTE

LE SAINT-ESPRIT ET LES APÔTRES

Mes frères,

Vrai Dieu comme le Père et le Fils, le St-Esprit exerce dans l'Eglise catholique un rôle déterminé : c'est lui qui l'assiste et la dirige ; c'est lui qui l'éclaire et la console ; c'est lui, en un mot, qui l'aide à remplir la mission que Jésus-Christ lui a confiée ; nous le savons pour l'avoir appris au catéchisme. Mais ce que nous savons moins, c'est que le St-Esprit exerce aussi sur les âmes prises en particulier une action réelle, souvent considérable, qui les transforme et les sanctifie. Vous le verrez aujourd'hui dans l'exemple des Apôtres, car je veux vous montrer ce qu'ils étaient avant de recevoir le St-Esprit et ce qu'ils sont devenus après.

I

Qui a lu l'Evangile connaît suffisamment les Apôtres. Ils étaient douze. Enfants de la Judée et de la Galilée, ils avaient grandi sur le bord des lacs et du Jourdain, car presque tous ils étaient pêcheurs de leur état. Un d'entre eux cependant remplissait les fonctions de receveur des impôts. Lui excepté, les Apôtres étaient d'une intelligence tout ordinaire, et nous pouvons croire que leur instruction première fut passablement négligée. Rien ne les préparait donc à la grande tâche que Jésus-Christ voulait leur confier.

Voilà les hommes que le Sauveur, un an après le début de son ministère, choisit parmi ses disciples pour en faire ses auxiliaires. Les arrachant subitement aux occupations de leur état, il les avait appelés ; à l'un il disait simplement : « Suis-moi ; » à d'autres : « Quitte ton père et ta mère, laisse là tes filets et viens avec moi. » Et tous avaient fait le sacrifice d'abandonner ce qu'ils aimaient le plus pour aller à lui.

Mais qu'il y avait à faire pour former, avec des éléments aussi imparfaits, des hommes capables de conquérir le monde ! Jésus travailla à cette formation pendant deux longues années, gardant habituellement les douze auprès de lui, les faisant profiter des enseignements destinés aux foules et leur donnant, en plus, nombre d'explications et d'instructions particulières.

Le succès ne répondait pas toujours à ses efforts ; en maintes circonstances, en effet, l'Evangile note que les Apôtres ne comprirent pas telle parole ou tel acte du Maître ; Jésus lui-même leur reprocha plus d'une fois leur manque de sens et d'intelligence. Il est une chose, entre autres, que les Apôtres ne pouvaient comprendre : c'étaient les souffrances que le Christ se proposait d'endurer pour le salut des hommes : chaque fois que Jésus en parlait, c'était un étonnement et presque un scandale parmi eux. J'ouvre au hasard l'Evangile et j'y lis : « Il commença à leur enseigner qu'il fallait que le Fils de l'Homme souffrît beaucoup, qu'il fût rejeté par les Anciens, les Princes des Prêtres et les Scribes, qu'il fût mis à mort et qu'il ressuscitât trois jours après. Pierre, prenant Jésus à part, se mit à le reprendre. Mais Jésus, s'étant retourné à son tour et regardant les disciples, réprimanda Pierre : « Arrière, Satan, lui dit-il durement, car tes pensées ne sont pas celles de Dieu. » (Marc, VIII, 31-33).

Plus tard il fallut bien se faire à cette idée que Jésus souffrirait, quand, à la veille de sa Passion, il annonça que l'heure en allait sonner. A ce moment, les Apôtres firent profession de fidélité à leur Maître. Un d'entre eux dit même : « Allons, nous aussi, mourir avec lui ! » (Jo., XI, 16).

Le Sauveur, en les conduisant au Jardin des Oliviers, les avertit : « Cette nuit, vous serez tous scandalisés à cause de moi. » — Pierre, qui se croit invulnérable, se récrie : « Lors même que tous seraient scandalisés à votre sujet, moi, jamais ! » — Jésus reprend : « Cette nuit même, le coq n'aura pas chanté que déjà tu m'auras renié trois fois. » — Le présomptueux proteste avec plus de force : « Dussé-je mourir avec vous, jamais je ne vous renierai ! » (Math., XXVI, 31-35). Et, au rapport de l'Evangile, tous les Apôtres tiennent le même langage.

Ah ! qu'il y avait loin chez eux de la promesse à l'exécution ! Un instant après, Jésus leur demande de veiller et de prier avec lui ; il le leur demande trois fois, et trois fois il les trouve endormis. C'est surtout au moment où Jésus se laisse arrêter par ses ennemis que les Apôtres sont saisis de frayeur ; ils profitent de l'obscurité pour s'esquiver ; Pierre lui-même, après un essai de résistance, se retire pour suivre de loin le dénouement ; de sorte que sur ces douze privilégiés du Sauveur, admis dans sa compagnie intime depuis près de trois ans, il n'y en aura pas un seul pour l'accompagner devant les tribunaux. Au pied de la croix où il expire, nous ne trouvons qu'un Apôtre : S. Jean.

La Résurrection paraît leur donner quelque assurance, mais combien peu ! Ils tremblent encore devant les Juifs. A peine Jésus est-il monté au ciel qu'ils se réunissent au Cénacle, sans doute pour obéir à l'ordre qu'ils ont reçu, mais ils s'y enferment et s'y barricadent par crainte des Juifs, c'est encore le récit sacré qui nous l'apprend.

Voilà les Apôtres avant la Pentecôte : hommes sans instruction, sans intelligence des choses de Dieu, sans énergie et sans courage.

II

Reportons-nous maintenant par la pensée à Jérusalem, au matin de la Pentecôte. Les Juifs, accourus de toutes les parties du monde, célèbrent par de grandes solennités l'anniversaire de la promulgation de la Loi sur le Mont Sinaï. Dans une salle haute où sept semaines auparavant ils ont fait la Pâque avec leur Maître, les Apôtres sont réunis depuis dix jours, exclusivement occupés de récents souvenirs et d'oraison. Ils prient en silence. Soudain, vers neuf heures du matin, un bruit formi-

dable se fait entendre. Ils lèvent les yeux et ils voient des langues de feu descendre et se reposer sur leur tête. En même temps ils sentent dans leur cœur comme un tressaillement non encore éprouvé et comme un renouvellement complet : ils ont été « baptisés dans le St-Esprit. » (Act., I, 5).

A présent, vous ne les reconnaîtriez plus : ils ne se reconnaissent plus eux-mêmes. Quel changement merveilleux ! Hier si timides et si lâches, ils ne redoutent plus rien ; les agneaux craintifs sont devenus des lions intrépides. Voyez-les plutôt à l'œuvre ! Ils sortent du Cénacle, et ces ignorants de tout à l'heure se mettent à parler diverses langues, au point de jeter dans la stupéfaction les étrangers venus à Jérusalem.

Et de quoi parlent-ils ? Eux qui, hier, n'osaient pas s'avouer disciples du Nazaréen, ils prêchent ouvertement un nom odieux aux Juifs déicides : ils prêchent Jésus crucifié, Jésus ressuscité, Jésus monté aux cieux, Jésus le juge à venir. Entendez Pierre parler au nom de tous : « Le Dieu de nos pères a glorifié son Fils Jésus, que vous avez livré, que vous avez renié devant Pilate, dont vous avez demandé la mort à grands cris, alors qu'il le proclamait lui-même innocent. Vous avez renié le Juste et le Saint, vous lui avez préféré un voleur coupable d'assassinat. Or Dieu l'a ressuscité d'entre les morts et nous sommes témoins de sa résurrection. Et il n'y a de salut qu'en lui, car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés. » (Act., II-IV *passim)*.

Il y avait de l'audace, certes, à tenir ce langage devant les auteurs de la condamnation de Jésus. Mais que dire à un homme qui confirmait sa parole par des miracles éclatants, comme la guérison du paralytique de la porte du Temple ? On essaya pourtant de fermer la bouche à ce prédicateur importun. Ne pouvant supporter cette liberté de langage, les Pharisiens et les Sadducéens firent arrêter Pierre et Jean et les tinrent en prison jusqu'au lendemain. Il y eut alors un grand embarras : « Que ferons-nous de ces hommes, car ils ont opéré au nom de Jésus-Christ un miracle qui est connu de tout Jérusalem ? C'est de notoriété publique et nous ne pouvons pas le nier. Cependant, pour empêcher que le bruit ne s'en répande davantage dans la Judée, interdisons-leur avec grandes menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit. » Et de fait, les Apôtres reçurent défense d'enseigner désormais au nom de Jésus.

Sans se laisser intimider, Pierre et Jean répondirent : « Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à lui. Pour nous, nous ne pouvons point ne pas parler des choses que nous avons vues et entendues. » (Act., IV, 16-20). Et les Apôtres continuèrent à parler.

Aujourd'hui ils sont tous les douze à Jérusalem ; ils ne tarderont pas à se séparer pour se partager le monde et semer partout la bonne nouvelle, suivant l'ordre qu'ils ont reçu de Jésus-Christ. Et ces hommes, qui ont fui le danger au jour de la Passion, verseront leur sang pour attester la résurrection de Jésus-Christ ; ils deviendront capables de mourir martyrs de la vérité qu'ils sont allés prêcher.

* *

Voilà, m. f., l'ouvrage du St-Esprit. Qui ne l'admirerait ? Mais qui ne souhaiterait aussi recevoir en ce jour quelque chose des dons de cet Esprit divin ? Quel est donc le chrétien qui n'a pas besoin d'être, lui aussi, transformé, de sortir de sa routine et de sa torpeur pour être animé de ce feu sacré qui fait non seulement les Apôtres, mais encore les fidèles fervents et passionnés ? Demandons le St-Esprit en ce jour, afin qu'il nous rende, nous aussi, sans peur et sans reproche. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XL

RÉPARATION DES INJUSTICES

Mes frères,

Bourdaloue, prêchant un jour sur le septième commandement, disait à ses auditeurs : « Dieu a donné aux hommes qui sont ses ministres sur la terre une puissance presque sans bornes : ils peuvent, en vertu de la juridiction qu'ils exercent, considérée dans sa plénitude, dispenser des lois de l'Eglise les plus saintes, absoudre des censures les plus foudroyantes, relever des serments les plus authentiques, faire cesser l'engagement des vœux les plus solennels, effacer les crimes les plus énormes, remettre les peines et les satisfactions les plus légitimement imposées. Mais s'agit-il de restituer, ces hommes ne peuvent plus rien ; ces clefs données à S. Pierre n'ont pas la vertu d'ouvrir le ciel à quelque usurpateur que ce soit, tant qu'il se trouve volontairement chargé du bien d'autrui, et l'Eglise, à qui il appartient de lier et de délier en tout le reste, nous fait entendre que là-dessus elle a elle-même les mains liées. »

Ces paroles nous montrent combien est absolue et indispensable l'obligation de restituer le bien qu'on a volé, de rendre celui qu'on détient injustement, de réparer les torts qu'on a causés, si on veut obtenir son pardon. Déjà S. Augustin formulait ce devoir en des termes qui sont devenus un axiome de droit et une règle de théologie morale : « *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum, cum restitui potest*. A moins d'une impossibilité réelle, si le bien pris n'est point restitué, le péché n'est point remis. »

Pour permettre à ceux qui les auraient commises de réparer les différentes injustices dont nous avons parlé et de délivrer leur conscience d'un lourd fardeau, nous allons parler, dans cette dernière instruction sur le septième commandement, des conditions dans lesquelles doit s'opérer la restitution ou la réparation des dommages.

* *

1. Et d'abord, *qui* doit restituer ou réparer ? La réparation d'une injustice incombe à tous ceux qui, d'une manière quelconque, l'ont commise, y ont

coopéré ou en ont profité. Il appartient donc tout d'abord au voleur de restituer l'objet qu'il a dérobé, au malfaiteur d'indemniser ceux auxquels il a causé du tort. Mais à leur défaut, ceux qui ont commandé, conseillé, encouragé, facilité, toléré ce vol ou ce dommage, sont obligés de réparer ou de restituer à leur place. Ceux qui ont bénéficié du vol en acceptant une part de son produit doivent, eux aussi, restituer dans la mesure où ils en ont profité.

Il faut en dire autant, à plus forte raison, de ceux qui détiennent le bien d'autrui. En recevant ce bien, peut-être n'ont-ils commis aucune faute : on le leur a vendu, donné, légué et ils en ont pris possession sans en soupçonner l'origine. Tant que dure leur bonne foi, ils possèdent ces biens sans péché, ils peuvent s'en considérer comme les maîtres, exercer sur eux tous les droits du propriétaire, et si leur bonne foi persévère assez longtemps pour qu'il y ait prescription, ces biens leur sont légitimement acquis. Mais si cette bonne foi cesse avant le terme fixé pour la prescription, si, avant ce terme, ils apprennent que les biens qu'ils détiennent ont été volés par celui qui les leur a transmis, ils ont le devoir de les rendre à leur légitime propriétaire, car, selon une maxime de droit, la chose « crie vers son maître, » c'est-à-dire que celui qui en demeure le propriétaire en quelque main qu'elle passe a le droit de la réclamer partout où il la trouve.

2. *Que* faut-il restituer ? Il faut restituer la chose même qu'on a volée, si on la possède encore, une chose semblable, c'est-à-dire de même nature, valeur et qualité, si on ne la possède plus. Il faut en payer le prix si on ne peut s'en procurer une semblable.

Mais il ne suffit pas de restituer au propriétaire le bien qu'on lui a volé : il faut l'indemniser du tort qu'on lui a causé en l'en privant plus ou moins longtemps. Cette propriété dont vous l'avez dépouillé lui aurait produit des moissons ; les arbres dont elle est plantée lui auraient donné des fruits. L'argent volé aurait pu fructifier, étant placé dans l'industrie ou dans le commerce ; il aurait pu rapporter des intérêts. Le voleur et tout possesseur de mauvaise foi sont obligés de payer ces intérêts, de restituer ces fruits à leur légitime propriétaire, en s'indemnisant toutefois des frais qu'ils ont pu faire pour les recueillir et les conserver. Le détenteur de bonne foi, au contraire, n'est tenu de rendre le bien d'autrui, lorsque sa bonne foi cesse, que s'il le possède encore ; autrement il n'est obligé de rendre que l'équivalent de l'accroissement qui en est résulté dans ses biens. D'après l'article 550 du Code civil, il n'est pas non plus obligé d'en restituer les fruits.

3. *Où* doit-on restituer et *aux frais de qui ?* Lorsque l'obligation de restituer pèse sur un possesseur de bonne foi, il peut restituer la chose dans le lieu où elle est au moment où il découvre qu'elle appartient à un autre ; et si, pour parvenir à connaître le maître légitime ou pour faire transporter cette chose dans un autre lieu, il engage des dépenses, ces dernières sont à la charge du propriétaire. Au contraire, quand l'obligation de restituer résulte d'une faute, le détenteur doit remettre la chose dans le lieu où le maître la posséderait si elle ne lui avait pas été enlevée et supporter toutes les dépenses nécessaires pour la transporter ; de plus, si elle périt en route, même sans qu'il en soit cause, il doit la remplacer.

4. *Quels moyens* employer pour restituer sans compromettre son honneur ? Tels moyens qu'on trouve bons. Si nul ne sait que vous avez commis un vol ou causé un dommage, vous n'êtes certainement pas obligé de révéler votre faute. Chargez le chemin de fer, chargez la poste, priez, si vous le voulez, votre confesseur de remettre à celui que vous avez lésé l'objet qui lui appartient ou l'indemnité à laquelle il a droit. Tout cela importe peu : du moment où vous avez réparé le tort causé, votre conscience est en règle.

5. *A qui* faut-il restituer ? Si on le connaît, c'est à celui qu'on a volé ou à qui on a causé du dommage. S'il est mort, il faut s'acquitter envers ses héritiers.

Mais si les personnes lésées sont très nombreuses, — par exemple, les clients d'un marchand qui a vendu à l'aide de faux poids, de fausses mesures ou à un prix exagéré, — comment les retrouver tous, comment apprécier le tort fait à chacun ? Le plus simple, pour ce marchand, est de vendre pendant quelque temps aux clients habituels de son magasin, à un prix inférieur au prix véritable, de peser ou de mesurer un peu plus généreusement les marchandises qu'il leur livre, jusqu'à ce qu'il ait, de cette façon, réparti entre eux les bénéfices injustes qu'il avait réalisés. Et s'il est absolument impossible de retrouver celui qu'on a lésé ou ses ayants droit, que faire ? Il faut employer en bonnes œuvres le bien qu'on lui a pris ou la somme qu'on lui doit, afin que leur mérite, lui étant appliqué par Dieu, le dédommage de la perte qu'il a subie.

6. *Comment* doit-on restituer ? On doit restituer spontanément et de bonne grâce, sans attendre qu'on y soit contraint par des moyens légaux. Bien avant la loi civile et la sentence du juge, en effet, la loi divine nous fait un devoir de rendre ce que nous avons dérobé. de réparer le dommage que nous avons fait. C'est au point que même si le propriétaire lésé ne pouvait, faute de titres ou de témoins, se faire rendre justice devant les tribunaux, nous devrions en conscience nous acquitter envers lui.

7. Enfin, *quand* doit-on restituer ? Nous l'avons dit dans notre précédente instruction, le plus tôt possible. Tant que le bien d'autrui demeure entre nos mains, notre injustice persévère, elle va même en s'aggravant, puisque le tort que subit son légitime propriétaire est d'autant plus grand qu'il reste plus longtemps privé de son bien.

Surtout n'attendons pas l'heure de la mort pour nous acquitter de ce devoir si rigoureux dont dépend notre éternité. Ne léguez pas à vos enfants ou à vos héritiers une obligation si humiliante et pour eux et pour votre mémoire. Sans doute, ce serait pour eux un devoir de conscience d'y satisfaire et ils s'honoreraient en l'accomplissant. Mais le feront-ils ? Au-

ront-ils le courage de se dépouiller de biens dont vous-mêmes n'avez pas su vous défaire ? Par votre faute ne se damneront-ils pas en les conservant, comme vous-mêmes vous serez damnés en les dérobant ?

Ne nous exposons pas et ne les exposez pas, eux non plus, à un pareil malheur. Réparons, pendant que nous le pouvons, les injustices dont nous nous sommes rendus coupables. Bien plutôt, n'en commettons aucune : ce sera le moyen de jouir d'une grande paix pendant cette vie et d'une grande sécurité à l'heure de la mort. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XXXI

Trinité

LE BAPTÊME

Lorsque Notre-Seigneur descendit dans les eaux du Jourdain pour y recevoir le baptême des mains de S. Jean-Baptiste, la Sainte Trinité tout entière se manifesta. La voix du Père se fit entendre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances » (Math., III, 17) ; le Fils était présent dans la sainte Humanité de Jésus ; enfin le Saint-Esprit apparut sous forme d'une colombe. Aujourd'hui les symboles ont fait place aux enseignements : avant de remonter au ciel, Jésus confie à ses Apôtres la mission de baptiser toutes les nations, mais en même temps il leur montre d'où ce baptême tirera son efficacité : de l'invocation des trois Personnes de la Sainte Trinité. L'occasion semble donc favorable pour nous remémorer deux points de la doctrine de l'Eglise relativement au sacrement du baptême : ses *effets* et l'*estime* que nous devons en avoir.

I

Le baptême a d'abord pour résultat de nous *purifier* de nos péchés. Tel est le sens de la formule que prononce le ministre quand il verse l'eau sur le front du catéchumène, car le mot « baptiser » tire son origine d'un verbe grec qui signifie « laver. » Le geste matériel accompli est une ablution dont le but est de faire disparaître toutes les souillures du corps, mais, en vertu de l'institution divine, il s'opère en même temps dans l'âme une transformation analogue : en un instant toutes les fautes en sont effacées et, au sortir de ce bain sacré, elle paraît aux yeux des anges ravis avec l'innocence dont Dieu avait orné nos premiers parents.

Ceux-ci, par suite de leur désobéissance, perdirent les glorieuses prérogatives qu'ils possédaient lors de leur création et ils ne purent nous transmettre que leur état de déchéance. Selon l'expression énergique d'un Père de l'Eglise, « ils nous donnèrent la mort avant même de nous donner la vie, » et notre âme, dès le premier instant de son existence, fut déformée par un véritable péché. Heureusement pour nous, le baptême, reçu dans notre première enfance, nous en a délivrés.

Là ne se borne pas son efficacité : il remet aussi toutes les fautes personnelles dont on s'est rendu coupable avant de le recevoir. Imaginez un homme qui aurait déshonoré sa vie entière par une longue série de débauches et de crimes ; si, avant d'expirer, il reçoit le baptême avec les dispositions voulues, il est entièrement pardonné. Bien plus, il ne lui restera aucune peine temporelle à subir en Purgatoire : le péché est disparu avec toutes ses traces.

A côté de cet effet négatif, il s'en produit un autre, positif : une véritable régénération ou naissance de l'âme à une vie nouvelle. Enfants d'Adam par nature, nous devenons par adoption enfants de Dieu et nous recevons, à ce titre, une participation à la vie qui fut départie dans sa plénitude à l'âme sainte du Verbe Incarné. Nos facultés naturelles, loin d'être supprimées, s'enrichissent d'énergies supérieures — grâce sanctifiante, vertus théologales, vertus morales, dons du St-Esprit — qui les rendent capables d'accomplir des actes proportionnés à notre destinée céleste.

Nous conduire à ce terme est en effet le but suprême de ce sacrement. Un des privilèges dont jouissent les fils est d'avoir droit à l'héritage paternel. Dieu n'a pas voulu déroger pour lui-même à cette loi : nous reconnaissant désormais comme siens, il nous réserve le plus beau des trésors, à savoir la vision immédiate de sa propre essence, qui nous rendra ineffablement heureux pendant toute l'éternité. Si le baptême laisse subsister en nous les mauvais penchants qui font obstacle à notre salut, c'est en définitive pour notre plus grand bien : le mérite de la lutte ne fera que rendre notre récompense plus éclatante.

II

Il est facile, dès lors, de comprendre quels sentiments doit éveiller en nous le souvenir de notre baptême.

Si, dans certains milieux, on fête l'anniversaire de la naissance, qui pourtant ne fait que marquer le début d'une vie purement naturelle, avec bien plus de raison devrait-on se réjouir quand revient le jour qui a inauguré notre vie céleste ! S. Louis, roi de France, avait si bien compris l'importance du baptême qu'il avait pris l'habitude de signer « Louis de Passy, » en souvenir du lieu où il était devenu chrétien.

Cette joie a pour nécessaire complément une vive gratitude envers Dieu dont nous tenons ce bienfait. Nous avons été l'objet d'une grâce de choix : combien d'enfants païens sont morts avant l'âge de raison et, parce que personne ne s'est trouvé pour leur administrer le baptême, n'ont pu entrer au ciel ! Que d'adultes, nés dans l'idolâtrie, ne sont parvenus à la foi catholique qu'au milieu d'extrêmes difficultés ! Que d'autres enfin, si les circonstances les avaient mieux favorisés, auraient fini par se convertir ! Pour nous, par pure libéralité de Dieu, nous sommes nés dans une famille chrétienne et, sans même que nous en ayons conscience, nous avons

été placés sur le chemin du ciel. En avons-nous été reconnaissants comme il convenait ?

Bien plutôt, n'avons-nous pas été infidèles à la grâce de notre baptême ? En nous remettant un vêtement blanc, le prêtre nous a dit : « Puisses-tu le présenter sans tache devant le tribunal de N.-S. Jésus-Christ, afin de recevoir la vie éternelle. » Bien des fois peut-être nous l'avons honteusement profané, malgré les promesses que nos parrains et marraines avaient faites pour nous et que nous avions renouvelées au jour de notre Première Communion. Que cette pensée, du moins, provoque en nous la confusion et le repentir.

Enfin les parents chrétiens doivent prendre la résolution de faire baptiser sans retard leurs enfants. Autrefois on n'attendait pas plus d'un ou deux jours ; maintenant, sous de vains prétextes, on fixe des délais beaucoup trop considérables, même dans des milieux foncièrement chrétiens. On semble ignorer le préjudice que subit ainsi l'âme du nouveau-né : péril de mourir sans être baptisé, emprise prolongée du démon qui s'efforce de semer les germes des vices en celui qui est son esclave. Sur ce point, m. f., inspirez-vous davantage des vues de la foi et moins des considérations humaines.

* *

« Voici que je suis avec vous, » dit Notre-Seigneur en terminant. Il n'abandonne pas l'Eglise qu'il a fondée, mais, quoique invisible, il l'assiste puissamment. De même, après nous avoir accordé la grâce du baptême, il nous prodigue constamment son secours. Prions-le donc avec instances de ne pas nous laisser dévier de la voie droite, mais de guider nos pas vers le sublime héritage qu'il nous a préparé. Ainsi soit-il.

LA PRÉDICATION DES CHOSES QUI NOUS ENTOURENT

37

Les morts d'aujourd'hui

Il meurt chaque jour sur la terre, en moyenne, de cent à cent trente-cinq mille personnes. Transportez-vous par la pensée à côté des restes glacés d'un défunt de votre âge, de votre condition, et écoutez ce qu'il vous dit, car les morts parlent : « *Defunctus adhuc loquitur.* » (Hébr., XI, 4).

I. — L'ŒUVRE DE LA MORT

« *Regarde-moi bien et vois ce que la mort a fait de moi, car voilà ce qu'elle fera aussi bientôt de toi.* »

Il y a quelques jours, quelques heures seulement peut-être, j'étais un homme robuste, un adolescent alerte, une jeune fille charmante, une femme vaillante, et maintenant me voilà couché pour ne plus me relever, me voilà fauché et déraciné de la terre. Mes yeux grands ouverts n'ont plus de regard ; mes oreilles ne perçoivent plus aucun bruit : elles n'entendent même pas les sanglots, les cris, les adieux déchirants de ceux qui m'entourent ; ma langue est muette dans ma bouche entr'ouverte et ne fera plus jamais entendre aucun son ; je ne sens ni les larmes dont on m'arrose, ni les baisers dont on me couvre, ni les embrassements de mes proches ; mes mains, mes bras pendent inertes et ont fini leurs travaux ; mes pieds immobiles ne me portent plus, on va les porter au tombeau ; ma chair livide, gluante, commence déjà à se corrompre et répand la puanteur ; mon cœur glacé ne bat plus et n'est plus le siège d'aucune affection. C'est bien fini de ma beauté, de ma force et de mon activité.

Et que vais-je emporter de ce qui était à moi ? Rien, absolument rien. Depuis l'heure où j'ai rendu le dernier soupir, j'ai cessé aux yeux des hommes d'être propriétaire de quoi que ce soit. Mes héritiers regardent déjà avec convoitise mon bien, si tant est qu'ils ne s'en disputent pas déjà les lambeaux.

Si j'ai été quelque chose parmi les hommes, si j'ai occupé une position, tenu un emploi, maintenant je ne suis plus rien, je ne compte plus.

Et à présent me voilà dans mon éternité. A peine mon âme avait-elle quitté mon corps qu'elle paraissait devant son juge pour entendre sa sentence. Me voilà ou au ciel (hélas ! bien peu y montent tout de suite), ou en purgatoire pour compenser l'expiation que j'aurais dû accomplir sur la terre, ou en enfer pour y rester éternellement avec les damnés.

Toi qui me regardes, tu vois ce qui vient de m'arriver ; voilà aussi ce qui t'attend. *Fais donc maintenant ce que tu voudras avoir fait quand tu seras à ma place.*

II. — NOTRE SORT PROCHAIN

« Mihi heri, et tibi hodie. (Eccli., XXXVIII, 23). *Aujourd'hui c'est à moi. Demain, peut-être aujourd'hui même, ce sera ton tour.* »

Il est bien certain que tu es comme moi un condamné à mort et que rien ne pourra te soustraire à l'exécution de la sentence. Tu n'en doutes pas, je pense. Mais tu te rassures en voyant la mort dans un lointain vague et indéterminé. Tu te trompes : la mort n'est pas loin, elle est auprès de toi, elle te travaille déjà et elle aura bientôt achevé son œuvre.

Ton heure est proche, car elle peut venir aujourd'hui, et à supposer qu'elle ne vienne que dans un certain nombre d'années, ces années passeront si vite qu'on peut dire qu'entre la mort et toi il n'y a qu'un pas : *Uno tantum gradu ego morsque dividimur.* (I Reg., XX, 3). La vie la plus longue passe comme un songe, avec une rapidité vertigineuse. La mort sera donc bientôt là : *Nos continuo nati desinivimus esse.* (Sap., V, 13). Et elle peut venir te surprendre à tout instant. Elle viendra comme l'éclair qui brille subitement, comme le voleur qui se glisse sournoisement et fait son coup. Voilà comme elle a fait pour moi. Je la

croyais loin et elle était là ; elle m'a pris au moment où je me faisais complètement illusion.

Donc, ô homme, fais le bien pendant que tu en as le temps, car voici venir la nuit, pendant laquelle on ne peut plus rien faire, et tiens-toi toujours prêt pour n'être pas surpris.

III. — La mort de l'ame

« *Toi qui me regardes, tu me plains et tu es peut-être plus à plaindre que moi, car tu es peut-être plus mort que moi :* Nomen habes quod vivas et mortuus es. (Apoc., III, 1). *Ce n'est pas ton corps, mais ton âme qui est morte.* »

Les maisons, les rues, les églises même sont remplies de cadavres ambulants. Il y a cent mille corps morts chaque jour sur les civières, il y a des millions de cadavres d'âmes dans des corps vivants à travers les rues.

Si tu n'aimes pas le bon Dieu, ô homme, si tu es en état de péché mortel, ton âme est morte, elle est un véritable cadavre dans l'ordre surnaturel. Elle n'a plus aucune activité, ne peut plus rien faire pour le ciel. Elle a la laideur, la puanteur du cadavre devant Dieu, devant les saints du ciel qui pleurent sur elle comme on pleure sur les morts. Tu pares peut-être l'enveloppe de cette âme avec de riches atours : tu ressembles aux sépulcres pompeux qui ne renferment que de la pourriture.

Si tu vis habituellement dans le péché, il n'y a pas seulement en toi un cadavre, mais c'est un cadavre qui est déjà dans le cercueil, dont il ne peut sortir sans un miracle de la grâce. Ce cercueil, ce sont les mauvaises habitudes que tu traînes, ou plutôt qui t'emprisonnent depuis longtemps : habitudes d'orgueil, d'impureté, de blasphème, etc.

Et le cercueil est déjà sur les bras des porteurs, c'est-à-dire des démons qui ricanent avec une joie féroce. Et où l'emportent-ils ? Est-ce au cimetière ? Ah ! plût à Dieu ! Le cimetière est le lieu du repos, le dortoir, en attendant la résurrection. Mais le lieu où les démons emportent le cadavre de ton âme, pauvre pécheur, ce sont les abîmes de l'enfer éternel.

Tu pleures sur les morts ; ah ! pleure d'abord sur toi et reviens à Jésus pour qu'il te ressuscite ! O mes frères, quel éloquent prédicateur nous venons d'entendre ! Gravons bien dans nos âmes ses salutaires leçons.

38

La poussière

Le prédicateur de ce soir, c'est la poussière qui dort sur la terre, sur les chemins, qui se dépose sur les habits, les meubles, qui reste en suspens dans l'air ou qui tourbillonne au souffle du vent.

I. — Le néant de l'homme

« *O homme, tu es poussière comme moi. Ne t'enorgueillis donc pas tant.* »

L'Eglise te donnait cette leçon au début du Carême en te mettant les cendres sur le front : « Souviens-toi, ô homme, te disait-elle, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Cette leçon, je te la répète, car tu l'oublies. De quoi en effet est formé ton corps ? Du limon de la terre, c'est-à-dire d'un peu de poussière détrempée. Dans quelques années, il n'en restera que quelques poignées au fond d'un cercueil.

Dans la poussière que tu foules aux pieds, que tu vois, que tu respires, il y a des atomes, des molécules qui ont fait partie du corps de ceux qui ont vécu avant toi, et il en sera bientôt ainsi de toi. Et tu oses t'enorgueillir, être fier, t'élever ? C'est bien le cas de te redresser fièrement au milieu des autres, ô homme superbe ! C'est bien le cas d'étaler ton faste, de couvrir de si beaux oripeaux ta pauvre carcasse, ô femme vaniteuse !

Et ton âme, si tu ne te fais pas petit pour que Dieu t'élève, que sera-t-elle pendant l'éternité ? Un pauvre petit néant, un grain de poussière broyé par la colère de Dieu et par la vengeance universelle.

II. — La grandeur de Dieu

« *C'est la création tout entière qui n'est comme moi qu'un grain de poussière devant Dieu. O homme, ne fais donc pas tant de cas des créatures et plus de cas de Dieu !* Gaudium hypocritæ ad instar puncti. » (Job, xx, 5).

Dieu est si grand, en effet, que tous les mondes devant lui sont moins qu'un grain de poussière à côté de tout l'univers. Et cependant le monde est bien grand. Les espaces dans lesquels se meuvent le globe terrestre et les sphères célestes sont si grands qu'il y a des étoiles dont la lumière, parcourant trois cent mille kilomètres à la seconde, arrive seulement maintenant jusqu'à nous. Eh bien ! Dieu, par un seul acte de sa volonté, pourrait créer des milliers de mondes plus grands que ceux qui existent.

O homme, reconnais donc la grandeur, la puissance et la majesté de Dieu ! Fais-toi bien petit devant lui, et surtout ne fais pas passer les créatures avant lui dans tes appréciations et dans tes affections !

III. — La destinée des impies

« *Tu vois quelquefois le vent me soulever en tourbillons, puis me disperser. Ainsi le vent des mauvaises passions soulève les méchants. Mais bien vite le vent de la colère de Dieu les disperse et les fait disparaître.* Non sic impii, non sic, sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ. » (Ps. I, 4).

On est quelquefois scandalisé en voyant les méchants, qui font la guerre à Dieu, triompher, prospérer malgré leurs crimes et même par leurs crimes. Ils arrivent au faîte des honneurs, distribuent grâces et faveurs et font tout trembler devant eux. On est tenté de s'écrier avec le Psalmiste : « Seigneur, pourquoi dormez-vous ? Levez-vous donc et ne nous oubliez pas ! » (Ps. XLIII, 23).

— « Je ne suis pas pressé, dit le Seigneur, j'ai l'éternité devant moi. Mille ans devant moi sont comme un jour. Je laisse les méchants triompher un instant, parce que je me sers d'eux, comme un bon père, pour corriger ou éprouver mes enfants fidèles et pour laisser aux méchants eux-mêmes le temps de se convertir et de redevenir mes enfants.

Mais s'ils abusent de ma patience et de ma miséricorde, tout à coup je me lève et je frappe. Leur triomphe n'a été en réalité que comme le tourbillon de poussière qui aveugle un instant et disparaît aussitôt.

IV. — Oter la poussière de l'ame

« Quand tu me vois sur tes meubles et sur tes riches vêtements, tu brosses et tu laves. Ames ferventes, pourquoi n'auriez-vous pas le même souci de faire disparaître la poussière du péché véniel, qui souille votre âme et lui enlève quelque chose de sa beauté et de son éclat ? »

Le péché mortel est, dans l'âme, la souillure complète, la pourriture ; mais le péché véniel est comme la poussière qui, dans le chemin, s'attache aux pieds du voyageur. Dieu, qui désire habiter dans les âmes privilégiées et s'unir à elles, veut trouver en elles une demeure digne de lui. Il veut une pureté parfaite, surtout dans les âmes qu'il a enrichies davantage de ses dons et qu'il a rendues plus belles et plus saintes. Il est facile de comprendre pourquoi. On n'est pas choqué de voir de la poussière dans un grenier à foin, dans une étable ou dans une pauvre chaumière ; mais la poussière déconcerte et fait mal à voir sur les belles glaces et les riches meubles d'un palais.

Comprenez par là, personnes pieuses et préférées de Dieu, combien Dieu est et doit être plus exigeant à votre égard. Voilà pourquoi, le soir de la Cène, Jésus, avant de communier ses apôtres, leur lava les pieds. C'était afin de leur faire comprendre quelle pureté parfaite il exigeait d'eux pour se donner à eux dans le sacrement de son amour.

V. — Les incrédules obstinés

« O homme, crains d'être du nombre de ceux contre qui Notre-Seigneur a dit à ses apôtres de secouer la poussière de leurs pieds, pour n'avoir pas profité de leur prédication. »

Ceux-là, dit le Maître, seront traités plus sévèrement que Sodome et Gomorrhe.

Que signifie ce geste de secouer la poussière de ses pieds contre quelqu'un ? En lui montrant ses pieds chargés de poussière, on lui rappelle les démarches qu'on a faites pour lui et on lui fait sentir son ingratitude. C'est lui dire qu'en abusant ainsi, il sera cause qu'on ne ramassera plus sur ses pieds la poussière du chemin pour lui venir en aide. C'est aussi pour lui faire craindre que les châtiments de Dieu ne tombent sur lui comme les grains de poussière qu'on secoue contre lui. Profitez-vous toujours du ministère de vos pasteurs ?

39

La porte

Le prédicateur de ce soir est très répandu et on s'en sert souvent. Il se fait entendre quand il crie sur ses gonds, quand on le pousse trop brusquement ou qu'on le frappe pour demander à entrer. C'est la porte.

I. — La porte du ciel

« O homme, je dois d'abord te faire penser à la porte par laquelle il faut absolument que tu passes. Le Maître t'avertit qu'elle est étroite et que peu nombreux sont ceux qui la trouvent. Cette porte est celle du ciel. Vis de façon à la trouver et à y passer. »

La porte du ciel est étroite. Quelle est en effet cette porte ? C'est le Christ Jésus. Il l'a dit lui-même : « *Ego sum ostium.* Je suis la porte. » (Jo., x, 9). Et pour être la porte, il s'est fait pauvre, humilié, mortifié, crucifié, en un mot il s'est fait tout petit, s'est anéanti. Donc, pour entrer avec lui et par lui, il faut se faire petit comme lui. Il l'a dit expressément à ses apôtres, quand, leur montrant des petits enfants, il a ajouté : « Si vous ne devenez semblables à ces petits, vous n'entrerez pas au ciel. » (Math., xviii, 3).

Aussi la belle et bonne porte ! Ce n'est pas la porte dorée, haute, large des châteaux. En entrant par cette porte-là on ne trouve que vanité et déception. La belle et bonne porte, c'est la porte de l'humilité, de la pauvreté, du renoncement, de la mort à soi-même.

Comme l'orgueil est la passion dominante de l'humanité déchue, bien peu nombreux sont ceux qui consentent à se faire petits et à se renoncer. C'est pourquoi si Dieu n'était infiniment miséricordieux, combien peu nombreux seraient ceux qui entreraient au ciel !

Et même avec la miséricorde infinie de Dieu, quelle est la proportion de ceux qui se sauvent et de ceux qui se damnent ? Bien des paroles de l'Evangile et des saints Pères nous font craindre que le nombre des élus ne soit petit à côté de celui des damnés.

Prends donc, ô homme, le parti le plus sûr, celui qui est recommandé par Notre-Seigneur : « *Contendite intrare per angustam portam.* Faites effort pour entrer par la porte étroite. » (Luc, xiii, 24). Le royaume des cieux souffre violence ; ce sont les violents qui l'emportent. Pour aller au ciel, la voie sûre est de se vaincre, de se mortifier, c'est de combattre et étouffer ses passions. Prenons ces moyens, si nous ne voulons pas nous préparer une amère et irréparable déception.

II. — Garder son ame

« Il y a une porte, ô homme, dont tu es le concierge et le gardien. C'est la porte de ton âme. Ouvre-la à Dieu ; ferme-la au démon. »

La porte de ton âme, c'est ta volonté, qui est **maîtresse absolue et ne peut être contrainte que par**

Dieu. A droite de la porte, c'est le Christ Jésus qui par ses anges, ses prêtres, ses amis, les événements, demande à entrer : *Sto ad ostium et pulso.* (Apoc., III, 20).

A gauche, c'est le démon, avec ses anges et ses suppôts, qui demande et cherche par tous les moyens, par toutes les séductions, à s'introduire dans la place. Tu laisserais entrer le démon par le consentement au péché mortel ; tu laisserais le serpent infernal passer la tête par la porte entr'ouverte, si tu consentais au péché véniel. Au contraire, on ouvre au Christ par la charité, en l'aimant de tout son cœur. « Si quelqu'un m'aime, dit-il, mon Père et moi nous viendrons en lui et nous établirons en lui notre demeure. » (Jo., XIV, 23).

A qui ouvrirons-nous ? Oh ! n'hésitons pas : c'est pour nous une question de vie ou de mort, de bonheur ou de malheur éternel. Ouvrons à Dieu et fermons au démon.

III. — L'hôte a conserver

« *Si c'est Jésus qui est entré, garde-le bien ; si c'est le démon, mets-le vite à la porte.* »

Garde bien Jésus : il est si bon pour toi, il t'apporte de si grands biens ! Garde-le par l'observation fidèle de ses commandements, par le progrès incessant dans son amour, par la correspondance à la grâce. Que ce serait mal de ta part et funeste pour toi de le chasser ! C'était affreux jadis, et je m'en souviendrai toujours, de voir des soldats, des agents de police, des gendarmes arracher à leurs cellules de saints religieux et de saintes religieuses pour les mettre à la porte de leurs monastères. Ce serait plus affreux encore de chasser Jésus de ton cœur par un péché mortel. De même que David, chassé de son palais et de Jérusalem par son fils Absalon, s'en allait en pleurant, ainsi Jésus pleurerait en s'éloignant de ton âme.

Mais si c'est le démon qui est entré en toi, alors chasse-le bien vite ! Il est plus redoutable pour toi que le feu dans la maison, qu'une vipère dans ton sein.

Comment le chasser ? C'est par le péché qu'il est entré : chasse le péché et le démon s'en ira avec lui.

Mais comment chasser le péché ? Par une vraie conversion. Il faut que, comprenant mieux la malice et la folie du péché, on en conçoive une suprême horreur, on regrette de l'avoir commis et on aille avouer sa faute au prêtre pour en obtenir le pardon.

IV. — Le paresseux

« *Je vais et viens sur mes gonds et reste néanmoins toujours en place. Je suis ton image, ô paresseux, toi qui te retournes sur ton lit le matin sans pouvoir en sortir ; je suis ton image aussi, chrétien lâche qui n'as que des velléités de bien faire et n'arrives jamais à l'exécution.* »

La porte est à l'entrée de la maison et elle reste toujours au seuil sans entrer. Ainsi fais-tu, ô âme paresseuse et sans énergie. Tu reconnais le devoir, Dieu te presse intérieurement et tu n'as pas la force de secouer ta torpeur.

Il y a deux gonds qui tiennent en place : en haut les manières de voir du monde sur la recherche du bien-être, en bas la paresse. Comme la porte se tourne sur ses gonds, ainsi fait le paresseux sur son lit : il veut et ne veut pas.

Avec ces velléités pour le lever, pour le travail, pour sa sanctification, on est son propre bourreau, car l'action coûte alors cent fois plus que si elle s'inspirait d'une volonté énergique et s'exécutait aussitôt.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

V

TROISIÈME INTERROGATOIRE

Le troisième interrogatoire eut donc lieu le 24 février, deuxième samedi de Carême. Il y avait soixante-trois assesseurs, parmi lesquels Denys de Sabrevoix, un des cinq délégués de l'Université de Paris au concile de Bâle. Il avait préféré s'arrêter à Rouen.

I

Cauchon requiert Jeanne de prêter serment de répondre à toutes les interrogations qui lui seront faites. Elle répond avec fermeté : « Par ma foi, vous pourriez me demander plusieurs choses sur lesquelles je ne vous dirais pas la vérité, par exemple ce qui regarde mes révélations ; vous pourriez vouloir me contraindre à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire. Par là je serais parjure, ce que vous ne devez pas vouloir. »

Et, s'adressant à l'évêque, elle lui donne ce solennel avis : « Je vous le dis, prenez bien garde. Vous dites que vous êtes mon juge. Eh bien ! vous prenez une grande charge et vous m'en imposez une trop lourde. Il me semble que c'est assez d'avoir juré deux fois dans le même procès. Tout le clergé de Paris et de Rouen ne peuvent me condamner, s'ils n'ont pas droit sur moi. Je dirai volontiers la vérité sur ma venue... Je suis venue de la part de Dieu. Je n'ai rien à faire ici. Remettez-moi à Dieu de la part de qui je suis venue. »

Elle prête cependant le serment avec cette restriction : « Je suis disposée à dire la vérité sur tout ce que je saurai toucher le procès. » C'est pourquoi elle répondra si souvent : « Passez outre. » Qui ne serait frappé de cette majesté de langage ?

C'est toujours Jean Beaupère qui l'interroge. Il commence par des puérilités : depuis quelle heure elle a bu et mangé, à quelle heure elle a entendu la Voix, si la Voix l'a éveillée en lui touchant les bras :

— « Depuis hier après-midi je n'ai ni bu ni mangé, dit-elle. J'ai entendu la Voix hier et aujourd'hui. Hier je l'ai entendue trois fois, une fois le matin, une fois à l'heure de Vêpres, et la troisième fois quand on sonnait l'*Ave Maria*. Je l'entends même bien plus souvent que je ne le dis. ...Hier matin je dormais et la voix m'a éveillée. Elle m'a éveillée sans me toucher. Je l'ai remerciée,

assise sur mon séant, et j'ai joint les mains. J'avais imploré son secours. Elle m'a dit de répondre hardiment. Je lui ai demandé conseil sur ce que je devais répondre, la priant de demander sur cela conseil à Notre-Seigneur. Elle m'a dit de répondre hardiment, que Dieu m'aiderait. »

C'est pour obéir à ses Voix qu'elle redit alors à l'évêque avec autorité : « Vous dites que vous êtes mon juge. Prenez garde à ce que vous faites. Car, en vérité, je suis envoyée de par Dieu, et vous vous mettez en grand danger. »

Jean Beaupère insiste sur les avertissements de ses Voix :

— La Voix a-t-elle quelquefois varié dans ses conseils ?

— Je ne lui ai jamais connu deux langages contraires. Elle m'a dit cette nuit de répondre hardiment.

— Vous a-t-elle défendu de répondre à tout ce qu'on vous demanderait ?

— Je ne vous répondrai pas sur cela. J'ai eu des révélations qui touchent le roi et que je ne vous dirai pas.

— La voix vous a-t-elle défendu de dire les révélations ?

— Je n'ai pas demandé conseil sur cela. Donnez-moi un délai de quinze jours et je vous répondrai. Si la Voix m'a défendu de le révéler, qu'avez-vous à dire ?

— Je vous demande encore une fois si cela vous est défendu.

— Croyez que ce ne sont pas les hommes qui me l'ont défendu. Je ne vous répondrai pas aujourd'hui. Jusqu'à ce que cela me soit révélé, je ne sais pas si, oui ou non, je dois le dire. Je crois fermement, aussi fermement que je crois la foi chrétienne et que Notre-Seigneur nous a rachetés des peines de l'enfer, que cette Voix vient de Dieu et par son ordre.

— Cette Voix que vous dites vous apparaître, est-ce un ange ? Vient-elle de Dieu immédiatement ou bien est-ce la voix d'un saint ou d'une sainte ?

— Cette Voix vient de la part de Dieu. Je ne vous dis pas tout ce que j'en sais. Je crains beaucoup plus de faillir en disant quelque chose qui déplairait à ces Voix que je ne crains de vous répondre. Quant à cette question, je vous demande de m'accorder un délai.

— Croyez-vous que cela déplaise à Dieu qu'on dise la vérité ?

— Les Voix m'ont ordonné de dire certaines choses au roi et pas à vous. J'ai su, cette nuit, bien des choses pour le bien de mon roi. Je voudrais qu'il les connût, et pour cela je consentirais à ne pas boire de vin d'ici à Pâques. S'il les connaissait, il serait plus joyeux à son dîner.

Mais elle ne sait si c'est la volonté de Dieu qu'il les connaisse. Dans l'affirmative, « elle en serait bien contente. »

Puis, faisant un retour sur elle-même, pensant à sa mission, aux grandes choses qu'elle a faites, elle ajoute, comme se parlant à elle-même : « Sans la **grâce de Dieu, je ne saurais rien faire. »**

Jean Beaupère lui pose alors cette question insidieuse :

— Votre Conseil vous a-t-il révélé que vous sortiriez de prison ?

— Je n'ai pas à vous le dire, répond-elle.

— Ces deux derniers jours où vous avez entendu vos Voix, est-il venu une lumière ?

— Quand la Voix parle, la clarté vient.

— Voyez-vous quelque autre chose avec les Voix ?

— Je ne vous dirai pas tout, je n'en ai pas la permission ; et mon serment ne s'étend pas à cela. La Voix est douce et noble, — *bona et digna.* — Je ne suis pas tenue de vous répondre à ce sujet. Donnez-moi par écrit les points sur lesquels je n'ai pas répondu.

— Cette Voix à qui vous demandez conseil a-t-elle des yeux, un visage ?

— Vous ne le saurez pas non plus. C'est un proverbe des enfants qu'on est quelquefois pendu pour avoir dit la vérité.

— Etes-vous en état de grâce ?

Cette question téméraire et indiscrète provoqua des murmures. Jean Beaupère abusait de sa fonction. Jean Lefebvre, qui devint plus tard évêque de Démétriade, ne put se défendre de protester : « C'est une très grave question, déclara-t-il, on n'a pas le droit de la poser. » — « Vous auriez mieux fait de vous taire, » lui dit durement l'évêque de Beauvais [1].

Cependant Jeanne répondit avec une admirable humilité : « Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette. Si j'y suis, qu'il daigne m'y conserver. Il n'est rien au monde dont je ne fusse plus fâchée que de savoir que je ne suis pas dans la grâce de Dieu. Si j'étais dans le péché, je crois que la Voix ne viendrait pas vers moi. Je voudrais que tout le monde entendît la Voix aussi bien que moi. »

C'est une des réponses les plus sublimes de Jeanne d'Arc. Comment cette humble fille des champs aurait-elle trouvé des paroles aussi élevées, aussi pénétrantes, si elle n'avait reçu des lumières d'en-haut ?

II

L'interrogateur sollicite de nouveaux détails sur son enfance, sur sa vie à Domremy. Elle répond :

— Je crois que j'étais dans ma treizième année, quand la Voix vint pour la première fois vers moi.

— Dans votre jeunesse, alliez-vous vous promener dans les champs avec les autres jeunes filles ?

— Quelquefois, mais je ne sais pas l'âge que j'avais alors.

— Les habitants de Domremy étaient-ils Bourguignons ou du parti contraire ?

— Je n'ai connu qu'un seul Bourguignon à Domremy, et j'eusse bien voulu qu'il eût la tête coupée, si toutefois c'eût été le bon plaisir de Dieu.

Cette parole de Jeanne a dû être altérée, car il s'agit de Gérardin d'Epinal, contre qui elle n'avait aucune animosité, puisqu'elle tint son enfant sur les fonts baptismaux. Elle ajoute que les gens de Maxey-sur-Meuse étaient Bourguignons et qu'il y

[1] Ayroles, v, 103.

avait bataille entre les enfants des deux pays voisins : « J'ai vu quelques-uns des enfants de Domremy, à la suite de leurs batailles contre ceux de Maxey, en revenir bien blessés et ensanglantés. »

— La Voix vous a-t-elle dit de haïr les Bourguignons ?

— Depuis que j'ai compris que mes Voix étaient pour le roi de France, je n'ai plus aimé les Bourguignons. Les Bourguignons auront la guerre s'ils ne font pas leur devoir. C'est la Voix dont j'ai parlé qui me l'a dit.

— Dans votre jeune âge, la Voix vous a-t-elle révélé que les Anglais viendraient en France ?

— Les Anglais étaient en France quand les Voix ont commencé de venir vers moi.

On lui demande si elle ne conduisait pas le bétail aux champs :

— Quand j'ai été jeune fille, dit-elle, je ne gardais pas habituellement le bétail. Cependant j'aidais à le conduire dans les prés et dans un château appelé de l'Isle, où on le renfermait par crainte des hommes d'armes.

— Parlez-nous d'un arbre qui est près de votre village.

— « Assez près du village de Domremy il y a un arbre appelé « l'arbre des Dames, » d'autres l'appellent « l'arbre des Fées. » Près de cet arbre, il y a une fontaine. C'est un grand arbre, un hêtre : voilà pourquoi on l'appelle le « beau May. » On le disait appartenir au chevalier Pierre de Bourlémont. J'ai été m'y promener avec d'autres jeunes filles, et je faisais sous son ombrage des guirlandes pour Notre-Dame de Domremy. Plusieurs fois j'ai entendu les anciens, mais pas ceux de ma famille, dire que dames les fées s'y donnaient rendez-vous. Une femme, nommée Jeanne, la femme du maire Aubéry, de Domremy, qui est ma marraine, a dit devant moi qu'elle avait vu ces dames fées : mais je ne sais pas si c'est vrai. Jamais, que je sache, je n'ai vu de fées auprès de l'arbre. J'ai vu des jeunes filles suspendre des guirlandes aux branches de cet arbre. J'en ai quelquefois suspendu avec mes compagnes, tantôt nous les emportions, tantôt nous les laissions.

« Depuis que j'ai su que je devais venir en France, j'ai pris peu de part aux jeux et aux délassements, le moins que j'ai pu. Depuis que j'ai eu l'âge de discrétion (douze ans), je ne sais pas avoir dansé auprès de cet arbre. Il peut se faire que quelquefois j'y aie dansé avec des enfants ; mais j'y ai plus chanté que dansé.

« Il y a aussi un bois qu'on appelle le « Bois Chesnu ; » on le voit de la maison de mon père et il n'y a pas une demi-lieue de distance. Je ne sais pas, je n'ai pas ouï dire qu'il fût fréquenté par les dames fées dont j'ai parlé.

« Quand je suis arrivée près de mon roi, quelques personnes me demandaient si, dans mon pays, il n'y avait pas un bois qu'on appelle le « Bois Chesnu, » parce que, disait-on, il y avait des prophéties annonçant que de non loin de ce bois devait venir une jeune fille qui ferait des merveilles ; mais je n'y ai pas ajouté foi [1]. »

[1] Ayroles, v, 212.

On a dit qu'elle avait pris ses inspirations auprès de l'arbre des dames fées, mais c'est faux. Elle ne sait pas s'il y a des fées ; elle n'en a jamais vu. On a dit aussi que des malades buvaient de l'eau de la fontaine et qu'ils étaient guéris. « Je l'ai vu moi-même, mais je ne sais pas s'ils sont guéris. »

Jean Beaupère passe alors à un autre sujet. Il demande brusquement :

— Voudriez-vous avoir un vêtement de femme ?

— Donnez-m'en un, répond-elle, je le prendrai et je m'en irai. Je ne le prendrai pas à d'autre condition. Je suis contente de celui que j'ai, puisque le bon plaisir de Dieu est que je le porte.

Cauchon lève la séance et fixe la prochaine au mardi 27 février.

VI

QUATRIÈME INTERROGATOIRE

Dans ces débats, d'où l'on a supprimé d'ailleurs presque tout ce qui est à l'avantage de Jeanne, il n'y a qu'une personnalité, qu'une figure qui éclipse, qui écrase les autres, c'est celle de la Pucelle. Ses Voix lui ont redit de « répondre hardiment. » C'est pourquoi elle dit nettement son fait à Cauchon : « Prenez garde ! vous dites que vous êtes mon juge ; vous prenez une grande charge ! Vous vous mettez en grand danger. » Elle le met hors de lui. Elle lui reproche dans une des premières séances, dit Jean Massieu, d'être son ennemi, et cet homme ne trouve que cette honteuse réponse : « Le roi a ordonné que je fasse votre procès et je le ferai ! [1] » Surtout elle affirme sa mission divine : « Je suis venue de la part de Dieu. Je n'ai rien à faire ici ! »

I

Le quatrième interrogatoire, du 27 février, est dans les mêmes notes. Elle renvoie surtout ses juges au « livre de Poitiers. » C'était leur rappeler aussi qu'ils étaient traîtres à la cause nationale. Le seul souvenir des fidèles docteurs de Poitiers, les frères loyaux qui s'étaient séparés d'eux par conscience, pour l'amour du roi légitime, leur infligeait un cruel soufflet.

Il y a cinquante-quatre assesseurs. Jean Beaupère lui défère le serment. — « Je dirai la vérité sur tout ce qui touche le procès, répond-elle, mais pas sur tout ce que je sais. Vous devez être contents, j'ai assez juré. »

Le juge lui demande hypocritement « comment elle s'est portée depuis le samedi. » — « Je me suis portée le mieux que j'ai pu, » dit-elle.

Ces questions indiscrètes ou étranges nous apprennent du moins qu'elle jeûnait pendant ce Carême, la pieuse enfant, bien qu'elle n'y fût pas obligée.

Ses Voix lui parlent, redit-elle aux juges. Elle les consulte, et elle ne les comprend pas toujours, mais elle ne répond rien que par leur permission.

— Si je répondais sans leur permission, je n'aurais pas mes Voix en garant, mais lorsque Notre-Seigneur m'aura donné permission, j'aurai bon garant.

[1] Ayroles, v, 150.

C'est ce qui la soutient dans ses moments de découragement ; ses Voix et Jésus-Christ même se portent garants que sa mission vient de Dieu.

On l'interroge sur ses Voix : « La Voix qui vous parlait était-elle la voix d'un ange, d'un saint ou de Dieu, sans intermédiaire ?

— C'était la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Elles avaient sur la tête de belles couronnes, fort riches et de grand prix. J'ai la permission de Notre-Seigneur de vous le dire. Si vous en doutez, envoyez à Poitiers, où j'ai été précédemment interrogée. »

Elle sait que ce sont elles par « la salutation qu'elles lui font. »

— Il y a bien sept ans qu'elles sont chargées de me gouverner. Je les reconnais bien parce qu'elles se sont nommées à moi. Si vous ne me croyez pas, allez à Poitiers. J'ai des révélations qui sont pour le roi de France, mais non pas pour ceux qui m'interrogent.

Elle a toujours eu conseil de ses deux Saintes ; mais elle a eu aussi « réconfort de S. Michel. » C'est lui qui est venu le premier.

— Y a-t-il longtemps que vous avez entendu pour la première fois la voix de S. Michel ?

— Je ne vous parle pas de la voix de S. Michel, mais de son grand réconfort. J'étais dans ma treizième année ; je vis S. Michel devant mes yeux. Il n'était pas seul : il était accompagné d'anges du Paradis... Je ne suis venue en France que sur le commandement de Dieu.

— Avez-vous vu les anges corporellement et réellement ?

— Je les ai vus de mes yeux corporels, aussi bien que je vous vois vous-mêmes. Quand ils s'éloignaient, je pleurais et j'eusse bien voulu qu'ils m'eussent emportée avec eux.

Elle n'a pas la permission de dire quelle était la figure de S. Michel, ni ce qu'il lui a dit la première fois. « Combien je voudrais que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers ; si cependant Dieu en était content ! »

— Quel signe avez-vous que votre révélation vient de Dieu et que ce sont sainte Catherine et sainte Marguerite qui vous parlent ?

— Je vous ai assez dit que ce sont sainte Catherine et sainte Marguerite qui me parlent. Croyez-moi si vous voulez.

— Comment pouvez-vous distinguer les points sur lesquels vous pouvez répondre, de ceux sur lesquels vous ne le pouvez pas ?

— J'ai demandé sur quelques points la permission de répondre, et elle m'a été donnée.

L'un de ces points est à coup sûr celui qui concerne sa mission de relever le royaume de France, en qui il y avait grande pitié. C'est pourquoi elle ajoute : « J'aimerais mieux avoir été tirée à quatre chevaux que d'être venue en France sans la permission de Dieu. »

Les interrogatoires de Jean Beaupère respirent l'orgueil, la pitié pour cette paysanne qui se dit envoyée par Dieu, le ressentiment aussi pour ces nobles et fières réponses, qui cependant demeurent humbles autant que claires... C'est cette attitude de son juge qui lui attire cette réplique : « Croyez-moi si vous voulez. »

II

Ce qui préoccupait surtout les juges de Rouen, c'était l'habit viril, l'habit guerrier que portait Jeanne. Elle n'avait pas le droit de prendre un habit d'homme, elle était donc coupable. C'était là le grand argument pour la perdre et la condamner. Jean Beaupère se croit ici sur un terrain solide ; il est heureux d'y revenir et il triomphe par avance en formulant cette question :

— Est-ce Notre-Seigneur qui vous a dit de prendre le vêtement d'homme ?

— Le vêtement est peu de chose et de minime importance. Je ne l'ai pris sur le conseil d'aucun homme. Je n'ai rien fait que par l'ordre de Dieu et des anges... Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par le commandement de Dieu. S'il m'ordonnait de prendre un autre vêtement, je le prendrais, puisque ce serait par son ordre... Je n'ai rien fait au monde sans le commandement de Dieu. C'est pourquoi j'attends de lui bonne garantie et bon secours.

— Quand vous avez vu la Voix, y avait-il de la lumière ?

— Il y avait beaucoup de lumière de tous côtés, et cela convient bien ; toute la lumière ne venait pas jusqu'à moi.

— Quand vous avez vu votre roi pour la première fois, y avait-il de la lumière ?

— Il y avait plus de trois cents chevaliers et plus de cinquante torches, sans parler de la lumière spirituelle.

Elle refuse de répondre au sujet des révélations faites au roi. Elle renvoie toujours aux interrogatoires de Poitiers :

— Pendant trois semaines, dit-elle, je fus interrogée par les ecclésiastiques à Chinon et à Poitiers ; et mon roi, avant de se décider à me croire, a eu un signe touchant mes révélations. Les clercs de mon parti ont été d'avis que dans mon fait il n'y avait rien que de très bon.

Jean Beaupère en vient aux événements de Fierbois :

— J'ai été à Sainte-Catherine de Fierbois, raconte-t-elle avec une grande précision. J'y entendis trois messes en un seul jour, et, après cela, je vins à Chinon. Je m'étais fait précéder par des lettres à mon roi, pour savoir si je serais reçue dans la ville où il se trouvait. Je lui disais que j'avais fait cent cinquante lieues pour arriver jusqu'à lui, que je venais à son secours, et que je savais beaucoup de bonnes choses pour lui. Je crois bien que je lui disais que je le reconnaîtrais entre tous les autres... Je portais alors une épée que j'avais prise à Vaucouleurs. Pendant que j'étais à Tours et à Chinon, j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel. On la trouva promptement. Elle était toute couverte de rouille. Elle avait cinq croix. J'ai su par mes Voix qu'elle était là. Elle n'était pas beaucoup sous terre, derrière l'autel, à ce qu'il me semble. Les ecclésias-